

Crise de l'archéologie préventive : la preuve par les chiffres !

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE

61, rue de Richelieu - 75002 PARIS
Tél. : 01 40 15 51 86/87/70 - Fax : 01 40 15 51 77
E-Mail : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Dans les discussions entre l'intersyndicale archéologie et le ministère de la Culture et de la Communication, il aura fallu trois mois pour que le Cabinet de la ministre accepte une évidence : la « position concurrentielle » de l'Inrap se dégrade rapidement et c'est la pérennité de l'ensemble du dispositif public d'archéologie préventive qui est aujourd'hui menacée. Ces questions ont été relayées par les représentants des personnels au sein du Comité technique central et du Conseil d'administration de l'Inrap des 19 et 20 mars 2014.

Le 12 mars 2014, à l'occasion d'une rencontre avec les organisations syndicales du ministère de la Culture, la directrice de Cabinet d'Aurélie Filippetti remettait le tableau actualisé et corrigé des autorisations de fouilles délivrées chaque année à l'Inrap, aux services des collectivités territoriales et aux opérateurs privés (cf. tableau ci-dessous). Il aura fallu trois mois et quelques empoignades pour que les organisations syndicales obtiennent enfin ces informations. Pendant tout ce temps, la Direction générale des Patrimoines, droite dans ses bottes, persistait dans sa position initiale : la situation « concurrentielle » de l'Inrap est stable, aux environs de 55% des autorisations de fouilles délivrées chaque année. En d'autres termes, pas d'inquiétude à avoir, un toilettage de la législation actuelle suffit à pérenniser le système.

Nb d'autorisations de fouilles délivrées par type d'intervenant, 2009-2013

| | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | |
|-------------------------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Nb | % |
| Inrap | 200 | 53,9 | 256 | 57,5 | 237 | 55,4 | 304 | 54,7 | 247 | 48,3 |
| Collect. territoriales | 59 | 15,9 | 67 | 15,1 | 81 | 18,9 | 86 | 15,5 | 94 | 18,4 |
| Autres opérateurs | 112 | 30,2 | 122 | 27,4 | 110 | 25,7 | 166 | 29,9 | 170 | 33,3 |
| Total | 371 | | 445 | | 428 | | 556 | | 511 | |

Source : Observatoire de l'archéologie, ministère de la Culture, 6 mars 2014

Il n'est pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir

La réalité des chiffres ne fut une surprise pour personne, sauf peut-être pour l'administration du ministère de la Culture. Ils confirment les tendances avancées par la CGT il y a plusieurs mois déjà : l'augmentation du nombre de fouilles à réaliser chaque année a permis « d'absorber », jusqu'à une date récente, la montée de la concurrence et a masqué, jusqu'en 2012, la très forte dégradation de la position de l'Inrap ; le nombre de fouilles à réaliser a atteint son plafond en 2012 et la tendance est aujourd'hui à la baisse, comme le confirment les chiffres de 2013 ; enfin, et surtout, la part des autorisations délivrées à l'Inrap est passée de 57,5% en 2010 à 48,3% en 2013, soit une perte de presque 10 points en seulement 4 années. Encore faut-il préciser que ces chiffres donnent une vision un peu déformée de la réalité, puisqu'ils intègrent les opérations sur les grands travaux linéaires, pour lesquels l'Inrap est mieux positionnée. Les grands travaux ont représenté, c'est exceptionnel, plus de 20% de l'activité fouille de l'établissement en 2012 et 2013, mais ils touchent largement à leur fin. Hors grands travaux, la part des autorisations délivrées à l'Inrap aurait été aux environs de 52% en 2012, et de 47% en 2013.

Le Conseil d'administration de l'Inrap alerté

Contre toute attente, ces informations préoccupantes – mais essentielles au « pilotage de l'établissement – n'ont pas été transmises par les tutelles au Conseil d'administration de l'Inrap à l'occasion sa séance du 20 mars 2014. Les représentants des personnels CGT, Solidaires et FSU ont donc transmis ce tableau aux administrateurs et, dans une déclaration commune, interpellé les représentants du ministère de la Culture et du ministère de la Recherche : « *Très clairement, la loi de 2003 sur l'archéologie préventive fait aujourd'hui sentir ses pleins effets, et c'est la pérennité même de l'établissement public et de l'archéologie préventive qui est en question [...]. Le toilettage de la loi de 2003, tel qu'il est aujourd'hui envisagé, est une réponse insuffisante à la dégradation de la situation décrite précédemment. Il ne permet pas d'assurer à long terme la pérennité de l'établissement, ni de rompre avec la loi de 2003, qui fait du prix le premier critère, et bien souvent le seul critère, d'attribution d'un marché de fouille [...]. Les personnels ont pleine conscience de l'indigence des projets de réforme portée aujourd'hui par le ministère de la Culture. Ils se sont mobilisés massivement le 19 novembre 2013 et encore mardi dernier. Ils et elles sont bien décidés à inscrire cette mobilisation dans la durée.* »

Contrat de performance

A l'ordre du jour du CA de l'Inrap figurait notamment l'adoption du « rapport annuel de performance 2013 » et de l'avenant au contrat de performance pour 2014. La CGT a, à plusieurs reprises, exprimé son opposition aux indicateurs choisis et à la logique comptable de ce contrat. Les représentants du personnel CGT ont donc voté contre le rapport 2013 et l'avenant pour 2014.

Seul point de satisfaction : en adoptant ce rapport, les tutelles, ainsi que Bercy, ont enfin reconnu officiellement (p. 8) que « *l'augmentation de la concurrence [aboutit] pour l'aménageur à privilégier le moins disant au détriment des enjeux de qualité scientifique sur les fouilles* ».

2014 : une année qui s'annonce plus difficile encore...

Si les chiffres des années 2010-2013 sont inquiétants, les premières tendances pour 2014 sont plus préoccupantes encore. Tout indique que la dégradation de la position de l'Inrap se poursuit et s'accélère. Cette préoccupation des organisations syndicales était également à l'ordre du jour (point sur l'activité 2014 demandé par la CGT) du Comité technique de l'Inrap du 19 mars dernier. Suite à l'insistance des représentants du SGPA-CGT, la direction de l'Inrap a finalement accepté de transmettre les données des premiers mois de l'année. Pour janvier et février 2014, l'activité « fouille » s'élève à 24 000 j/h, contre 29 000 j/h pour les deux premiers mois de 2013. Pour les diagnostics, l'activité passe de 14 000 j/h à fin février 2013 à 13 000 j/h à fin février 2014. Soit une baisse globale de l'activité opérationnelle de 11,6%.

Sans une réforme à la hauteur de la situation, c'est bien la pérennité de l'Inrap qui est en jeu et c'est tout le dispositif d'archéologie préventive qui risque de s'effondrer.

La mobilisation est plus que jamais d'actualité !!

Paris, le 27 mars 2014.